**CHRONIQUE DE GOLF # 4**

Avant de débuter ma chronique et puisque plusieurs d’entre vous se sont informés, permettez moi de vous relater ma mésaventure médicale survenue en février dernier.

Il y a environ 3 semaines, j’ai ressenti une douleur intense au thorax suivi d’un engourdissement de mon bras gauche. Durant les jours qui ont suivi, j’ai fait quelques angines non seulement à l’effort mais également au repos.

Je me suis donc rendu à l’Urgence de l’Hôpital Aventura. Dès mon arrivé j’ai été pris en charge par les cardiologues, Hugue Nass et Ackerman.

Diagnostic : Un petit infarctus suivi d’angines continues. Ainsi, ma condition les inquiète et il n’est pas question de me retourner au Québec ni même me transférer dans un autre hôpital, malgré l’instance de mes Assureurs Desjardins.

Dès le lendemain me voilà donc en salle d’opération.

Constatation: 3 artères d’obstrués, la 1ière à 85% la seconde à 70% et la troisième à 55%. Résultat : 3 stents. Deux jours plus tard, de retour à la maison et une semaine de convalescence.

Aujourd’hui la forme revient lentement mais sûrement.

Aussi, je tiens particulièrement à souligner l’excellent travail des cardiologues Dr Nass et Ackerman et remercie également ma conjointe Suzanne pour son soutien, son optimisme et son encouragement tout au long de cette dure période. Merci à vous également, qui avez pris de mes nouvelles et m’avez envoyé des ondes positives.

**Au golf maintenant :**

Tel qu’indiqué dans ma dernière chronique, depuis le 1er mars 2012 le calcul de votre facteur d’handicap se fait de façon différente. Avant cette date le calcul des coups équitables pour enregistrer son pointage dans les différents systèmes d’handicap se faisait de la façon suivante :

* Les joueurs ayant un facteur de 1 à 18 devaient inscrire un maximum de 2 au dessus de la normale du trou;
* De 19 à 32 : un maximum de 3 au dessus de la normal du trou;
* De 33 et plus : maximum de 4 coups au dessus de la normal;

Pour l’avenir le calcul devra obligatoirement se faire de la façon suivante :

* Un joueur ayant un facteur de 9 et moins aura le droit à 2 coups au dessus de la normale;
* De 10 à 19 : un pointage maximum de 7 pour chacun des trous quelques soit la normale du trou ;
* De 20 à 29 : un pointage de 8 maximum;
* De 30 à 39 : un pointage de 9 maximum;
* De 40 et plus : un pointage de 10 maximum;

Il va sans dire que ces changements feront augmenter l’handicap antérieur de plusieurs golfeurs.

Toutefois, cette façon de calculer est identique à celle utilisée par le **USGA** (États-Unis)

Ainsi les Snowbirds Canadiens, jumelés à des joueurs Américains ne seront plus désavantagés.

Pour votre gouverne, sachez qu’en 2011, plus de **350 000** golfeurs ont enregistré près de **7 millions** de pointages sur le système **R.C.G.A**. uniquement.

Alors bon golf et amusez-vous !!!

**Marc Caron**

**Professionnel enseignant CGTF/USGTF**

**AQUA GOLF DRIVING RANCH**

**COUPON RABAIS DE 1.50$**

**SUR LE GROS PANIER**

**1 coupon par panier**

**Valide jusqu’au 1er mai 2012**

***À imprimer et présenter au driving ranch***